



■ Inscription :

☎ 02 35 25 88 88
 📍 22 avenue du Général Archinard
 76600 LE HAVRE
 ✉ mobilite@fodeno.org

■ Horaires :

Du lundi au vendredi :
 08 h 30 - 12 h 00 | 13 h 30 - 17 h 00

■ Public :

Tout public.

■ Conseillères :

■ Gaëlle Caetano
 ■ Delphine Ory



BILAN MOBILITÉ

**Bouger pour réussir
 votre insertion,
 c'est permis !**

Cofinancé par
 l'Union européenne

anct
 agence nationale
 de la cohésion
 des territoires

RÉPUBLIQUE
 FRANÇAISE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

76
 SEINE-MARITIME
 LE DÉPARTEMENT

GIP CONTRAT
 DE VILLE
 LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

Bilan mobilité est financé par :
 l'Union européenne, l'État, le Conseil départemental 76, l'ANCT
 et GIP contrat de ville Le Havre Seine Métropole

Formation & Développement
 des compétences

CFA Seine-Normandie



LE BILAN DE COMPÉTENCES MOBILITÉ



C'EST QUOI ?

C'est un **diagnostic Personnalisé** sur vos capacités à vous déplacer en tenant compte de vos freins mais aussi de vos ressources, de votre projet professionnel actuel ou à venir.

Puis, à l'issue de ce diagnostic votre conseiller vous propose **des préconisations adaptées à votre situation** et aux problématiques mobilité relevées.

Enfin c'est un **accompagnement individuel** pour vous soutenir dans vos démarches et améliorer votre mobilité si vous le souhaitez.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Il vous suffit de vous adresser à un des prescripteurs suivants :

- Conseillers France Travail, Cap emploi, Mission locale
- Assistants sociaux du département ou du CCAS
- Formateurs d'organismes de formation
- Educateurs
- Conseillers en insertion professionnelle de chantier ou entreprise d'insertion

Ou prenez directement rendez-vous avec notre centre qui complètera la fiche de liaison téléchargeable, sur le site de fodeno.org, et qui l'enverra à : mobilite@fodeno.org

Une fois cette fiche de liaison reçue, un de nos conseillers mobilité prendra contact directement avec vous pour convenir d'un rendez-vous pour **un entretien** et réaliser votre **bilan de compétences mobilité**.

QUELLES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ?

Vous devrez **impérativement** vous munir, selon votre situation, des pièces **obligatoires** administratives suivantes pour bénéficier de ce BCM :

- La carte d'identité ou un titre de séjour en cours de validité
- Attestation de sécurité sociale
- Attestation CAF **du mois en cours**
- Avis de situation France Travail **du mois en cours**
- Attestation de domicile **< à 3 mois ou du mois en cours** + si vous êtes hébergé chez un tiers, il faudra la carte d'identité de l'hébergeur

**Bouger pour réussir
votre insertion,
c'est permis !**

RÉFLECHIR

ÊTRE
GUIDÉ

PERSÉVÉRER

APPRENDRE

ITINÉRAIRES
DIFFÉRENTS

ORIENTATION
FORMATION

EMPLOI

BILAN MOBILITÉ